AUTONOMIE FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

Dr Hervé Ondoua, Bin Meh,
Boris Andzanga Ndzana & Dr Jean Cédric Kouam

FEVRIER 2023

Article / ©Nkafu Policy Institute

INTRODUCTION

L'autonomie financière des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) est aujourd'hui considérée comme le fondement même de la gouvernance locale. Elle confère en effet un pouvoir décisionnel en matière financière aux communes et régions, ainsi qu'une certaine indépendance dans la gestion des ressources dont elles disposent. Au Cameroun, les principes généraux de l'autonomie financière sont définis dans la loi portant Code Général des CTD notamment dans le Livre Cinquième, qui abroge la loi fixant le régime financier des collectivités locales et celle portant régime financier de l'État. Ainsi, l'autonomie financière devrait permettre aux CTD de se développer en investissant leurs ressources propres dans l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

Malgré ces pouvoirs, les CTD dépendent toujours pour la plupart, des recettes issues des impôts communaux et reversées par l'État. Cependant, les CTD au Cameroun disposent d'un véritable potentiel économique et financier mais pas d'un degré d'autonomie financière qui leur permettrait d'accélérer le développement de leur localité. Cette réflexion s'adresse aux élus locaux, aux autorités politiques, aux autorités gouvernementaux et à la société civile, avec pour objectif d'examiner l'efficacité de l'autonomie financière face au potentiel économique et financier des CTD et leur capacité à implémenter les projets de développement local propres. Cet article met en relation autonomie financière et gouvernance locale d'une part et montre comment l'autonomie financière est un facteur de valorisation des ressources locales d'autre part.

AUTONOMIE FINANCIÈRE DES CTD ET GOUVERNANCE LOCALE AU CAMEROUN

Plusieurs réflexions s'accordent sur le fait que la décentralisation est une technique de gestion administrative se rapportant à « l'ensemble des rapports financiers entre l'État et les Collectivités Territoriales ». Ce faisant, la gouvernance locale des Collectivités Décentralisées, se comprend comme l'ensemble des techniques utilisées pour mieux organiser la cité et répartir les ressources publiques locales. Elle est donc nécessaire pour asseoir le bon fonctionnement des collectivités locales et un socle de partage des tâches, des responsabilités et des compétences.

Au Cameroun, les collectivités locales disposent d'une faible autonomie financière car elles possèdent une marge de manœuvre limitée pour recouvrer les recettes fiscales. Ce droit est exclusivement réservé à l'État. C'est pourquoi les ressources des CTD sont issues en majorité du partage des impôts étatiques, du produit des impôts locaux dont le régime est fixé par le législateur, ou encore d'impôts locaux dont elles peuvent déterminer le taux dans les limites fixées par la loi.

En effet, l'autonomie financière agit sur la gouvernance locale de deux manières :

- D'abord, elle donne un fondement à la démocratie locale en créant un lien entre les citoyens et les collectivités locales. Dans les communes, les instruments de la gouvernance généralement mobilisés sont les budgets, les comptes de gestion, les comptes administratifs. Ces instruments permettent de créer la confiance entre les élus et les populations s'ils sont rationnellement utilisés. Mais force est de constater que les recettes des communes dépendent encore fortement des dotations et autres transferts.

Cependant, ces dotations et autres transferts issus de l'échelon supérieur (État central) ne sont toujours pas versés dans les délais prescrits (par trimestre). Cela réduit la visibilité des communes sur les données relatives à la prévisibilité de leur budget, toute chose qui plombe la réalisation des objectifs de développement local édictés à travers les différents outils et les cadres de planification stratégique communale.

- Ensuite, sur le plan économique, l'autonomie fiscale conférée aux collectivités locales devrait leur permettre de lier le montant des impôts qu'elles prélèvent à celui des services publics qu'elles offrent. Mais là encore l'État pose toujours un problème car, les communes disposent d'énormes potentialités en matière touristique, de richesse du sol, de proximité frontalière avec les pays voisins, etc. L'intégralité de ce potentiel ou presque, demeure inexploitée en fonction des communes. Aussi, de vastes espaces fonciers non encore immatriculés restent inclus dans le domaine public de l'État dans plusieurs localités. Les procédures administratives d'immatriculation de ces espaces au profit des communes demeurent complexes.

AUTONOMIE FINANCIÈRE DES CTD ET VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES AU CAMEROUN

L'autonomie financière des CTD au Cameroun contribuerait à valoriser les ressources locales de différentes manières :

En réduisant les disparités qui existent entre les collectivités locales. En effet, les dépenses publiques sont fonction de la taille et de la densité de la population. Chaque localité a sa spécificité (géographique, démographique, sociale, économique, etc.). L'autonomie financière devrait donc permettre à chaque localité de révéler son potentiel en investissant directement sur ce qu'elle a de mieux que les autres. Ainsi, chaque localité peut se positionner selon la ressource qu'elle possède le plus et améliorer les conditions de vie de ses populations, ce qui aboutira à une forte diversification de l'économie nationale.

En contribuant au développement des chaînes de valeur locales et nationales. Il s'agit pour les CTDs de se créer un avantage concurrentiel en g**énérant de la valeur en interne. Développer les chaînes de valeur c'est identifier les activités** g**énératrices de mar**ge pour la localité et créatrice de valeur pour les populations locales. Concrètement, il faut identifier les maillons qui font gagner ou perdre de la valeur à la localité et allouer les ressources nécessaires aux activités clé dans le but d'optimiser la compétitivité de la localité dans un ou plusieurs secteurs. Pour cela, il faut disposer des fonds prévus.

En renforçant le développement des PME et la compétitivité de l'économie. Ce qui va permettre de créer plus d'emplois dans les CTD, de soutenir le revenu des ménages et réduire le taux de pauvreté. Pour y parvenir, l'autonomie financière pourrait permettre aux localités de réduire les charges réglementaires et de simplifier les procédures fiscales. Ce qui va encourager plusieurs PME à sortir de l'informel.

En aidant le Cameroun à mieux tirer parti de la ZLECAf. Cela passe par une forte production dans les CTD en vue d'accéder à un marché plus vaste. En effet la ZLECAf offre des avantages économiques et sociaux importants que doivent saisir les localités pour se développer et par la même occasion développer l'ensemble du territoire national. La banque mondiale (2022) parle de près de 18 millions d'emplois supplémentaires et jusqu'à 50 millions de personnes sorties de la pauvreté. C'est donc une opportunité pour les CTD et pour le Cameroun.

CONCLUSION ET PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

L'objectif de cet article était d'examiner le potentiel économique et financier des CTD et d'évaluer leur capacité à implémenter les projets de développement local propres. Il ressort que l'autonomie financière locale est la voie par laquelle les CTD peuvent se développer.

Ainsi, nous pouvons proposer les recommandations suivantes :

- Les CTD devraient prioriser la mise en œuvre des projets en fonction des besoins urgents de la population et de leur disponibilité financière.
- L'État devrait respecter les délais de reversement des taxes et autres transferts aux CTD, ce qui aiderait celles-ci à disposer des moyens nécessaires pour définir et mettre en œuvre des programmes de développement spécifiques à leurs régions.
- Enfin, les populations doivent s'acquitter de leurs impôts locaux et collaborer davantage avec les autorités locales en contribuant à la définition des projets prioritaires. Elles pourraient également contribuer au développement local à travers la définition d'un cadre d'investissement participatif.

Dr Hervé ONDOUA
Analyste - Division des affaires économiques
hondoua@foretiafoundation.org

Ben Joachem Meh
Research & SBEC Associate
bmeh@foretiafoundation.org

Boris ANDZANGA NDZANA
Research Intern – Division des affaires économiques
bndzana@foretiafoundation.org

Dr Jean Cédric Kouam
Fellow & Directeur adjoint - Division des affaires économiques
jkouam@foretiafoundation.org

Mise en page: DOUANLA Stéphane